

FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2022

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **FCP VIVEO Nouvelles Introduites** » au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction du gestionnaire. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de

gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration du gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le FCP ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Autres obligations légales et réglementaires

- Les liquidités et les quasi-liquidités représentent, au 31 décembre 2022 **33,64%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est supérieure au ratio de 20% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les valeurs mobilières représentent au 31 décembre 2022, **66,36%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Cette proportion est inférieure au ratio de 80% prévu par le décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Les actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse représentent **53, 63%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est supérieur à la proportion de **25%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2022.
- Les actions introduites au cours des cinq dernières années glissantes sur la cote de la bourse représentent **7,94%** de l'actif du **FCP VIVEO Nouvelles Introduites**. Ce taux est en deçà de la proportion de **35%-80%** prévue par le prospectus d'émission en vigueur au 31 décembre 2022.

Tunis, le 15 février 2023

LA GENERALE D'AUDIT & CONSEIL

Mohamed Mejdj JAZIRI

Commissaire aux comptes

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2022

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
<u>ACTIF</u>			
AC 1 Portefeuille titres		266 237,742	297 024,671
Actions & Droits Attachés	A.1	247 050,222	275 908,223
Titres OPCVM	A.2	19 187,520	21 116,448
Obligations & Valeurs Assimilées		0,000	0,000
AC 2 Placements Monétaires & Disponibilités		134 975,602	139 238,554
Placements Monétaires		0,000	0,000
Disponibilités	A.3	134 975,602	139 238,554
AC 3 Créances d'Exploitations		0,000	0,000
AC 4 Autres Actifs		0,000	0,000
Total Actif		401 213,344	436 263,225
<u>PASSIF</u>			
PA 1 Opérateurs Créditeurs	P.1	1 535,676	2 115,373
PA 2 Autres Créditeurs Divers	P.2	2 439,442	2 385,791
Total Passif		3 975,118	4 501,164
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 Capital	CP.1	415 571,303	452 405,975
CP 2 Sommes Distribuables	CP.2	(18 333,077)	(20 643,914)
Sommes Distribuables des Exercices Antérieurs		(19 254,057)	(20 042,435)
Sommes Distribuables de l'Exercice		920,980	(601,479)
Total Actif Net		397 238,226	431 762,061
Total Passif & Actif Net		401 213,344	436 263,225

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022

(exprimés en dinars)

	Notes	31-déc.-22	31-déc.-21
PR 1 Revenus du Portefeuille Titres		10 912,652	7 840,467
Dividendes	R.1	10 912,652	7 840,467
Revenus des Obligations & Valeurs Assimilés		0,000	0,000
PR 2 Revenus des Placements Monétaires	R.2	1 394,763	4 319,664
Total Des Revenus des Placements		12 307,415	12 160,131
CH 1 Charges de Gestion des Placements	R.3	(7 142,221)	(9 481,070)
Revenu Net des Placements		5 165,194	2 679,061
PR 3 Autres Produits		0,000	0,000
CH 2 Autres Charges	R.4	(3 198,463)	(3 137,639)
Résultat d'Exploitation		1 966,731	(458,578)
Régularisation du Résultat d'Exploitation		(1 045,751)	(142,901)
Sommes Distribuables de l'Exercice		920,980	(601,479)
Régularisation du Résultat d'Exploitation (annulation)		1 045,751	142,901
Variation des Plus ou Moins-Values Pot. Sur Titres		(13 414,644)	(7 222,094)
Plus ou Moins-Values Réalisées Sur Cessions de Titres		12 282,195	22 506,866
Frais de Négociation des titres		(1 174,218)	(1 834,091)
Résultat Net De l'Exercice		(339,936)	12 992,103

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 1er janvier au 31 décembre 2022

(exprimés en dinars)

	31-déc.-22	31-déc.-21
<u>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	(339,936)	12 992,103
a - Résultat d'exploitation	1 966,731	(458,578)
b - Variation des plus / moins-values potentiels sur titres	(13 414,644)	(7 222,094)
c - Plus / moins-values réalisées sur cession de titres	12 282,195	22 506,866
c - Frais de négociation de titres	(1 174,218)	(1 834,091)
<u>AN 2 - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES</u>	0,000	0,000
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	(34 183,899)	(157 897,958)
a - Souscriptions	84 483,300	0,000
Capital	55 000,000	0,000
Régularisation des sommes non distribuables	33 344,660	0,000
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	293,105	0,000
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	(4 154,465)	0,000
Droits d'entrée	0,000	0,000
b - Rachats	(118 667,199)	(157 897,958)
Capital	(73 400,000)	(99 200,000)
Régularisation des sommes non distribuables	(49 472,665)	(66 230,357)
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	(1 338,856)	(142,901)
Régularisation des sommes distribuables des exercices antérieurs	5 544,322	7 274,824
Droits de sorties	0,000	400,476
VARIATION DE L'ACTIF NET	(34 523,835)	(144 905,855)
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a - en début d'exercice	431 762,061	576 667,916
b - en fin d'exercice	397 238,226	431 762,061
<u>AN 5 - NOMBRE DE PARTS</u>		
a - en début d'exercice	2 733	3 725
b - en fin d'exercice	2 549	2 733
VALEUR LIQUIDATIVE	155,840	157,980
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	-1,35%	2,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE 2022

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

FCP VIVEO Nouvelles Introduites est un Fonds de Placement mixte de type distribution.

Il a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds.

Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a obtenu son agrément auprès du CMF le 10 juin 2009, sous le numéro 21/2009.

Son capital initial est de 100.000 dinars, composé de 1.000 parts de 100 dinars chacune. Il a ouvert les souscriptions au public le 03 mars 2010.

Le gestionnaire du fonds est **TRADERS INVESTMENT MANAGERS**. Il assure également la gestion administrative et comptable du Fonds. A cet effet, le gestionnaire dispose du progiciel MEGARA-Mutual-Fund

La durée de vie initiale du fonds est de 10 ans. Elle a été portée à 20 ans par décision du conseil d'administration du gestionnaire réuni le 1^{er} Mars 2017

NOTE 2 : ORIENTATIONS DE PLACEMENTS

Le conseil d'administration de la société de gestion TRADERS INVESTMENT MANAGERS, réuni le 4 mai 2018, a décidé de modifier les orientations de placement du fonds comme suit :

:

- Dans une proportion de 60% à 80% de l'actif en actions dont :
 - ✓ Une proportion de 35% à 80% en actions introduites sur la cote de la bourse au cours des cinq dernières années glissantes;
 - ✓ Une proportion maximale de 25% en actions introduites depuis plus de cinq ans sur la cote de la bourse
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en emprunts obligataires ayant fait l'objet d'opérations d'émission par appel public à l'épargne, BTA et emprunts obligataires garantis par l'Etat;
- Dans une proportion n'excédant pas 20% de l'actif en valeurs mobilières représentant des titres de créance à court terme émis par l'Etat et en valeurs mobilières représentant des titres à court terme négociables sur les marchés relevant de la Banque Centrale de Tunisie
- Dans une proportion ne dépassant pas 5% de l'actif net en titres d'OPCVM
- Dans une proportion de 20% de l'actif en liquidités et quasi liquidités

NOTE 3 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022, sont établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et notamment les normes NCT 16, NCT 17 & NCT 18 relatives aux OPCVM.

NOTE 4 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

➤ **Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les Dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon. Les intérêts sur les placements en obligations et bons de Trésor et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

➤ **Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative en date d'arrêté.

➤ **Evaluation des autres placements :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de

marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

➤ **Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 5 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN & DE L'ETAT DE RESULTAT**I. BILAN****A.1 Actions & Droits Attachés**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **247 050,222 dinars**, et se détaille comme suit :

Code ISIN	TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2022	% ACTIF
	ACTIONS		244 333,106	247 050,222	61,58%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	300	18 650,000	16 812,600	4,19%
TN0004700100	ATL	5 000	9 613,636	14 990,000	3,74%
TN0003100609	BNA	4 000	33 700,000	35 128,000	8,76%
TN0007670011	DELICE HOLDING	2 864	44 436,372	36 816,720	9,18%
TN0007730013	SANIMED	19 490	39 219,877	33 327,900	8,31%
TN0006780019	SOMOCER	30 000	26 842,500	23 730,000	5,91%
TN0007630015	SOTIPAPIER	6 053	31 009,203	38 678,670	9,64%
TNNGTFLC2986	STA	612	10 404,000	15 061,932	3,75%
TN0007650013	TAWASOL GP HOLDING	54 174	30 457,518	32 504,400	8,10%

A.2 Titres OPCVM

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2022 à **19 187,520 dinars**, et se détaille comme suit :

Code ISIN	TITRES	NB TITRES	PX DE REVIENT	VALEUR AU 31/12/2022	% ACTIF
	Titres OPCVM		18 667,853	19 187,520	4,78%
TN0001800556	SICAV Trésor	184	18 667,853	19 187,520	4,78%

Les entrés en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2022 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition
Actions et Droits	160 359,360
Titres OPCVM	0,000
Total	160 359,360

Les sorties en portefeuille titres réalisées au cours de l'exercice 2022 se détaillent, en dinars, comme suit :

Titres	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-value Réalisée	Moins-value Réalisée
Actions et Droits	175 702,531	187 928,560	14 531,670	2 305,641
Titres OPCVM	2 029,114	2 085,280	56,166	0,000
Total	177 731,645	190 013,840	14 587,836	2 305,641

A.3 Disponibilités

Cette rubrique englobe les disponibilités en banque qui ont atteint au 31 décembre 2022, **134 975,602 dinars**.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Disponibilités en Banque	134 975,602	139 238,554
TOTAL	134 975,602	139 238,554

P.1 Opérateurs Créditeurs

Il s'agit des dettes à payer au gestionnaire et au dépositaire au 31 décembre 2022.

Elles sont de l'ordre de **1 535,676 dinars**.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Gestionnaire ((Rémunération fixe)	1 235,756	1 815,453
Commission de surperformance du Gestionnaire	0,000	0,000
Dépositaire	299,920	299,920
TOTAL	1 535,676	2 115,373

P.2 Autres Créditeurs Divers

Les autres créditeurs divers ont atteint au 31 décembre 2022, **2 439,442 dinars**.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
C M F	28,910	38,307
Autres Créditeurs Divers (Commissaire Aux Comptes)	2 380,600	2 119,923
Etat Retenue A La Source	29,932	29,932
Commission de Rachat	0,000	197,629
TOTAL	2 439,442	2 385,791

CP.1 Capital Social

Les opérations sur le capital social enregistrées au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Capital au 01 janvier	273 300,000	372 500,000
Nombre de parts	2 733	3 752
Nombre de porteurs de parts	10	11
Souscriptions de l'exercice	55 000,000	0,000
Nombre de parts	550	0
Nombre de porteurs de parts entrants	1	0
Rachats de l'exercice	73 400,000	99 200,000
Nombre de parts	734	992
Nombre de porteurs de parts sortants	2	1
Montant en Nominal au 31 décembre	254 900,000	273 300,000
Nombre de parts	2 549	2 733
Nombre de porteurs de parts	9	10
Sommes Non Distribuables	160 671,303	179 105,975
Commissions de Rachat	0,000	400,476
Frais de négociation de titres	-1 174,218	-1 834,091
Variation des Plus ou Moins-value Potentielles sur Titres	-13 414,644	-7 222,094
Plus ou Moins-value Réalisées sur Cession Titres	12 282,195	22 506,866
Sommes non distribuables antérieurs	179 105,975	231 485,175
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Souscriptions)	33 344,660	0,000
Régularisations des Sommes Non Distribuables (Rachats)	-49 472,665	-66 230,357
Capital au 31 décembre	415 571,303	452 405,975

CP.2 Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice et des exercices antérieurs et ajustées des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat des parts.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-20 643,914	-27 317,259
Régularisation Sommes distribuables des exercices antérieurs	1 389,857	7 274,824
Résultat distribuable de l'exercice	1 966,731	-458,578
Régularisation résultat distribuable de l'exercice	-1 045,751	-142,901
TOTAL	-18 333,077	-20 643,914

II. ETAT DE RESULTAT

R.1 Dividendes

Les dividendes totalisent **10 912,652 dinars** au 31 décembre 2022.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Revenus des Actions	9 908,360	6 553,260
Revenus des Titres OPCVM	1 004,292	1 287,207
TOTAL	10 912,652	7 840,467

R.2 Revenus des Placements Monétaires

Ils ont atteint **1 394,763 dinars** au 31 décembre 2022.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Revenue Certificat De Dépôt	1 394,763	4 319,664
TOTAL	1 394,763	4 319,664

R.3 Charges de Gestion des Placements

Ces charges totalisent au 31 décembre 2022, **7 142,221 dinars**.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Rémunération fixe du Gestionnaire	5 952,321	8 291,170
Commission de surperformance du Gestionnaire	0,000	0,000
Rémunération Dépositaire	1 189,900	1 189,900
TOTAL	7 142,221	9 481,070

R.4 Autres Charges

Elles totalisent au 31 décembre 2022, **3 198,463 dinars**.

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21
Rémunération Commissaire Aux Comptes	2 380,599	2 119,922
Publicité et Publication	200,600	200,600
Impôts et Taxes	60,000	105,000
Redevance C M F	400,184	557,417
Services Bancaires & Assimilés	157,080	154,700
TOTAL	3 198,463	3 137,639

NOTE 6 : AUTRES INFORMATIONS✓ **Données par Part**

Rubrique	31-déc.-22	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-19	31-déc.-18
Revenus des Placements	4,828	4,449	1,391	6,572	4,556
Charges de gestion des placements	-2,802	-3,469	-5,941	-5,607	-2,374
Revenu Net des Placements	2,026	0,980	-4,550	0,965	2,182
Autres Charges	-1,255	-1,148	-0,885	-1,473	-0,439
Résultat d'exploitation	0,772	-0,168	-5,435	-0,508	1,743
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,410	-0,052	-1,899	1,091	-0,006
Sommes Distribuables de l'exercice	0,361	-0,220	-7,334	0,584	1,737
Variation des Plus/Moins-values potentielles sur titres	-5,263	-2,643	20,767	28,383	9,339
Plus / Moins-values Réalisées sur cession de titres	4,818	8,235	-1,165	7,713	9,179
Frais de Négociation	-0,461	-0,671	-0,392	-1,537	-0,408
Plus ou Moins-value sur titres et frais de négociation	-0,905	4,922	19,210	34,560	18,110
Résultat Net de l'Exercice	-0,133	4,754	13,775	34,052	19,852
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,147	0,194	1,361	0,263
Résultat non distribuable de l'exercice	-0,905	5,068	19,403	35,920	18,372
Régularisation du résultat non distribuable	-1,597	-1,677	4,016	-24,708	-3,015
Sommes non distribuables de l'exercice	-2,501	3,391	23,419	11,212	15,357
Distribution des dividendes	0,000	0,000	0,583	1,737	1,972
Valeur liquidative	155,840	157,980	154,810	139,307	129,249

✓ **Ratios de gestion des placements**

	31-déc.-22	31-déc.-21	31-déc.-20	31-déc.-19	31-déc.-18
Actif Net Moyen (ANM)	400 076,420	557 115,132	331 092,131	815 200,528	2 131 528,407
Charges de Gestion des placements / ANM	1,785%	1,702%	6,684%	1,648%	1,605%
Autres Charges / ANM	0,799%	0,563%	0,995%	0,433%	0,297%
Résultat d'Exploitation de l'Exercice / ANM	0,492%	-0,082%	-6,114%	-0,149%	1,178%

✓ **Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** est confiée à la société Traders Investment Managers SA et ce, à compter du 15 octobre 2009.

Celle-ci est chargée de :

- La définition des objectifs de placement de l'actif du fonds ;
- La détermination de l'allocation de l'actif entre les différentes catégories de valeurs mobilières ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre obligations privées, obligations publiques et actions des sociétés admises en bourse et leur gestion dynamique
- La mesure et l'évaluation des performances du fonds
- La passation d'ordres d'achat et de vente en bourse ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

Le gestionnaire assure également la gestion administrative et comptable du fonds.

En contrepartie de ses prestations, Traders Investment Managers perçoit une rémunération annuelle de 1,25 % par an en hors taxe de l'actif net du **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** calculée hebdomadairement qui vient en déduction de l'actif net du fonds. Le règlement effectif se fait à la fin de chaque trimestre

Une commission de surperformance est également exigible au profit du gestionnaire dès que le FCP réalise une performance annuelle supérieure à un taux de rendement annuel exigé égal à 8%.

Cette commission, qui est de 20% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement annuel minimal exigé

Par ailleurs, la BIAT assure les fonctions de dépositaire pour **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** et ce à compter du 21/10/2009. Elle est chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de **FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES** ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- Du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum du fonds.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération annuelle de 0,1% par an en hors taxe de l'actif net avec un minimum de 1.000 dinars hors taxe par an. Cette rémunération est calculée à chaque arrêté de la valeur liquidative et versée à la fin de chaque trimestre au dépositaire dans les 15 jours qui suivent la clôture du trimestre.